

DÉPARTEMENT : CALVADOS
ARRONDISSEMENT : BAYEUX
COMMUNE : LA CAMBE

PROCÈS VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL du MARDI 16 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq le mardi 16 septembre à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de :

Bernard LENICE, Maire de La Cambé.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents et représentés : 8

Absents excusés : 2

Absents : 1

Etaient présents : M. Yves GUILLEMAIN, et Me Mireille COOK, Adjoints,
M. Sébastien RAVENEL, M. William PERRON, Me Caroline VICQUELIN, Me Barbara LELIMOUSIN et Me Sylvie BRION.

Etaient représentés : Me Morgane GARDIE (ayant donné pouvoir à M. Yves GUILLEMAIN) et M. Jérôme SEGOUIN (ayant donné pouvoir à Me Mireille COOK)

Etaient absents : Me Laëtitia GUILLARD

A été nommé(e) secrétaire : M. Yves GUILLEMAIN

ORDRE DU JOUR

Brigade Verte - Convention de prestation de service 2025/2026.

Défense incendie - Avenant au marché public de Martragny.

Repas des anciens - cartes cadeaux des jeunes

Location ou vente du logement situé au 6 Rue des Écoles.

Organisation et aménagement du temps de travail des agents (régularisation)

Demande d'emplacement d'un foodtruck.

Demande d'installation d'un miroir sur la voirie.

Questions diverses

Monsieur Bernard LENICE donne lecture du procès-verbal du 8 juillet 2025 qui est approuvé à l'unanimité.

Brigade Verte - Convention de prestation de service 2025/2026
--

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que le dispositif « Brigades vertes » peut être mis à la disposition des collectivités locales pour assurer :

- Destruction de nid de guêpes, frelon Asiatique et frelon Européen (Participation financière à la charge de l'habitant - montant 60,00€), l'intervention se fait après l'appel de celui-ci. Tout déplacement sans destruction sera facturé 10,00€.

- Boîtage (sur devis).
- Destruction rats, punaise de lit sur devis.
- Récupération des dépôts sauvages « Encombrants ».
- Récupération d'animaux errants - facturation aux propriétaires d'animaux (frais de déplacement)

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal d'approuver la convention de mise à disposition pour une durée de 1 an et demande l'autorisation à signer celle-ci au nom de la commune. Pour ce faire, Monsieur le Maire donne lecture de ladite convention.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité décide :

- D'approuver la convention de mise à disposition de la Brigade verte.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention qui sera jointe à la délibération.
- D'approuver le montant de la participation financière à ce dispositif à savoir, 0,60€ par habitant et 0,40€ par hectare par an.

VOTE : 10 Pour, 0 Contre et 0 Abstention

Mise en place de réserves incendie sur le territoire communal – Lot « Défense incendie » Avenant au marché public de Martragny

Par le marché du 16 février 2024 d'un montant de 172 912,50 € HT, l'entreprise Martragny s'est engagé à exécuter les travaux de mise en place de réserves incendie sur le territoire communal.

Il y a lieu de régulariser ce marché afin de :

- Rectifier une erreur de saisie dans l'acte d'engagement, au niveau du montant de travaux au lieu-dit Besnard qui est stipulé à 26 632,50 € HT au lieu de 29 632,50 € HT, soit un montant de marché à 175 912,50 € HT / 211 095.00 € TTC,
- Modifier des prestations au marché initial afin de s'adapter aux aléas du chantier comme détaillé dans l'avenant,
- Ajouter une semaine de délai supplémentaire pour tenir compte des adaptations du projet, soit un délai total d'exécution de 12 semaines.

Le montant de l'avenant n°1 est – 2 013,70 € HT.

Compte tenu du montant de l'avenant, le montant du marché initial se trouve porté à :

	Montant H.T.	Montant T.T.C.
Marché initial	172 912,50 €	207 495,00 €
Avenant n° 1	-2 013,70 €	-2 416,44 €
TOTAL	170 898,80 €	205 078,56 €

Le conseil municipal, après avoir entendu cet exposé et avoir délibéré :

- **ENTERINE** les termes de l'avenant n° 1 au marché du 16 février 2024 pour un montant global marché initial et avenant n° 1 de 170 898,80 € HT et 205 078,56 € TTC.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les pièces relatives à cet avenant n° 1.

VOTE : 10 Pour, 0 Contre et 0 Abstention

Repas des anciens - cartes cadeaux des jeunes
--

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal, que comme les années précédentes, 4 jeunes de la commune de La Cambe participeront aux services du repas des Anciens.

Afin de les remercier, le Conseil Municipal décide d'acheter 4 carnets chèques cadeaux d'une valeur de **60€** chacune.

Cette dépense sera imputée au compte 623 au budget de l'année 2025.

VOTE : 10 Pour, 0 Contre et 0 Abstention

Nota : Les quatre jeunes sont : Orlane MONTIGNY, Juliette DURAND, Sacha CREVEL et Gabriel DUPUY.

Location ou vente du logement situé au 6 Rue des Écoles.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le logement communal situé au 6 rue des Écoles est libre depuis le 1er juillet 2025.

- La question est du devenir de ce logement : Location ou Vente ?
- Estimation de ce 53 m2 par FAUDAIS à 60 000€ net vendeur et d'IMMOBILIER ST MARCOURF entre 50 000€ à 55 000€.

Après vote de l'assemblée (3 élus pour le vendre, 6 pour le louer et 1 abstention).

Après décision de l'assemblée, ce logement sera voué à la location (les modalités seront décidées lors des prochains conseils).

Monsieur le Maire informe qu'un diagnostic technique a été fait et qu'il n'y a pas d'opposition pour remettre en location ce logement communal.

Monsieur le Maire informe qu'il faut prévoir des travaux d'électricité, de plomberie, de peinture et de réfection du sol avant de le louer.

Différentes entreprises ont été sollicité pour des devis d'électricité, de plomberie, de peinture et de réfection de sol.

Travaux de peinture

- LEPLEUX : 12 586,48€ TTC
- RENAUD PEINTURE : 15 000,42€ TTC

Travaux de réfection du sol

- LEPLEUX : 2 170,74€ TTC
- RENAUD PEINTURE : 2 515,70€ TTC

Travaux d'électricité

- JIM'ELEC : 6 248,00€ TTC
- PARE ANTHONY : 8 240,86€ TTC
- EGA : 5 031,00€ TTC

Travaux de plomberie

- PARE ANTHONY : 6 652,54€ TTC

Nota : Après discussion et débat de l'assemblée, il semble important de faire en priorité les travaux d'électricité et de plomberie, et de retenir les entreprises les plus offrantes. Concernant les travaux de peinture, les devis semblent élevés et par conséquent, il est décidé de demander un devis à un autre entrepreneur (VIARD Christophe). Les travaux de peinture seront délibérés lors du prochain conseil municipal qui aura lieu le 14 octobre 2025.

Le conseil municipal, après avoir étudié les devis et avoir délibéré :

- **DÉCIDE** de retenir l'entreprise EGA pour un montant de 4 573,63€ HT soit 5 031,00€ TTC pour les travaux d'électricité.
- **DÉCIDE** de retenir l'entreprise PARE PLOMBERIE pour un montant de 5 543,78€ HT soit 6 652,54€ TTC pour les travaux de réfection de plomberie de la salle de bain.
- **AUTORISE** le Maire à signer les pièces relatives à ces travaux.

Organisation et aménagement du temps de travail des agents

Le protocole d'accord, concernant le passage des 35 heures hebdomadaires de travail et les nouvelles règles d'organisation du temps de travail qui avait été mis en place le 1er janvier 2002 est devenu obsolète et incohérent suite à plusieurs événements (changement de personnels, départ en retraite, décès)

Actuellement, nous avons 1 poste d'agent technique à 39 heures (avec 12 jours de RTT), 1 poste d'agent technique à 15/35è et 1 poste de rédacteur principal à 35/35è.

Après concertation avec l'ensemble du personnel, l'agent du service technique ne souhaite plus être à 39 heures mais à 35 heures. Et pas de changement pour les deux autres cas.

Après avoir consulté le Comité Social Territorial du Centre de gestion 14, nous avons eu un avis favorable en date du 3 juillet dernier, nous pouvons prendre une délibération pour approuver la nouvelle organisation du temps de travail.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la Fonction Publique,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

Vu le décret n° 2000-815 du 25 août 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2001-623 du 12 juillet 2001 pris pour l'application de l'article 7-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale ;

Vu l'avis du comité social territorial du 3 juillet 2025.

- **DÉCIDE** d'adopter la proposition du Maire
- **ADOPTÉ** : VOTE : 10 Pour, 0 Contre et 0 Abstention

Demande d'emplacement d'un foodtruck

Monsieur le Maire procède à la lecture d'un mail demandant l'installation d'un foodtruck (vente de corn dogs – saucisse enrobée de pâte au curcuma, cheeseburgers, frites maison etc...) sur la commune de La Cambe soit le mercredi ou jeudi.

Le conseil municipal décide **d'accorder l'installation de ce foodtruck** et demande que se soit le **jeudi soir**, car le mercredi soir il y a pizzas.

Demande d'installation d'un miroir sur la voirie

Monsieur et Madame ALIX viennent d'acquérir la maison située au 940 Route des Vignets. Ils souhaitent que la commune installe un miroir dans le virage pour une meilleure visibilité.

- Le conseil refuse de poser un miroir, mais accepte que le propriétaire pose un miroir.

Questions diverses

1. L'assemblée générale des parents d'élèves de La Cambe aura lieu le 30 septembre 2025
2. Monsieur LENICE recevra la presse et le futur boulanger le mardi 23/09 afin de le présenter. (Ouverture de la boulangerie le mercredi 1^{er} octobre 2025).
3. P'tit Cambais 2025 (85^e anniversaire, article DJ Yorick GORIN, Article sur le Foodtruck et voir autres propositions)
4. Devis de Romain LEPOIL concernant le chemin d'accès au complexe multisport et au terrain de tennis, le montant est de 3 804,46€ (devis un peu élevé).
5. Collectéa préconise de faire une plateforme de retournement en bas de la Rue de Ferrand, pour les camions de collecte des déchets. Voir pour faire des devis.

Fin de séance 22h.